

juste guerre », bien plus heureux encore seront les pacifiques pèlerins, appliqués les mains dans les mains à acclamer la Paix d'une bouche unanime. Qu'on n'aille pas chercher là-dedans une image confessionnelle; M. André Billy rappelle les opinions, dissemblables, des trois B. Blond et Brasillach sont, comme on dit, « de droite », et Bost, « de gauche »; il souligne que le cher et grand Péguy est « mort probablement sans être allé à la messe ». Au demeurant n'attendrons-nous pas que la charmante Mme Blond soit promue sainte pour reconnaître dans la pèlerine de Chartres une nouvelle Jeanne d'Arc.

GASTON PICARD.

MUSIQUE

Où va la musique? — Reprise des Concerts dominicaux : première audition des *Pièces françaises* pour piano et orchestre de M. J. Cantaloube.

Le Guide du Concert, dans son premier numéro de la saison, pose cette question à ses lecteurs : « Où va la musique? Quels effets vont avoir les récentes lois sociales (congés payés, relèvement des salaires, semaine de quarante heures, dévaluation du franc) sur les diverses activités de la musique, et quelles mesures faudrait-il prendre pour essayer d'adapter la vie musicale à la nouvelle évolution sociale? »

Le Guide pose ces questions « en dehors de toute théorie et de toute opinion politiques », cela va sans dire. Mais il va sans dire également que ces « lois sociales » ont été votées en des circonstances qui leur ont donné un caractère politique, et si bien qu'il est fort difficile à l'heure présente de séparer comme on le devrait, comme il le faudrait, l'« économique » de la politique, et, dans le cas présent, de l'« artistique ». C'est grand dommage en vérité, grand dommage pour l'art même, car il est peu de personnes d'esprit assez indépendant et de jugement assez libre pour répondre objectivement à de telles questions et ne point, même inconsciemment, demeurer de parti pris. Essayons...

On nous assure que les nouvelles lois sociales auront pour conséquences d'augmenter le bien-être des citoyens et d'étendre leurs loisirs. Pour que les arts, et singulièrement la musique, tirent profit de ce changement, il faudrait que

les personnes dont le bien-être et les loisirs seront plus grands fussent assez amateurs de musique pour constituer la clientèle des concerts et des théâtres lyriques, pour devenir, comme on dit aujourd'hui, des « usagers » de la musique, considérée non plus comme l'un des beaux-arts, mais comme tel ou tel autre objet de consommation. Car c'est une des conséquences du changement de nos mœurs et de leur évolution si rapide : toutes questions ne peuvent plus être envisagées que d'un point de vue utilitaire. Nous voyons depuis la guerre combien la musique — je veux dire l'art musical — a déjà souffert de cette manière nouvelle de comprendre et de juger. Dans les orchestres, la crainte, aux répétitions, du « quart d'heure supplémentaire » et qu'il faut éviter car il coûte cher, nous a valu bien des exécutions médiocres. Il est légitime, si légitime que nul ne le conteste, que le musicien d'orchestre soit convenablement rémunéré de son travail. Mais cette sorte de rigidité dans l'application des tarifs et des horaires, cette implacable observance de règlements faits pour la défense des « droits » sans plus se soucier des devoirs de l'artiste envers son art, ne vont pas sans dommage pour la musique. Il semble donc que la musique risque de courir de nouveaux périls en cette nouvelle aventure si, d'une part, on ne se préoccupe point d'augmenter le nombre de ceux qui l'aiment et si, d'autre part, l'application trop étroite de lois et de règlements nouveaux (semaine de quarante heures, congés payés, relèvement des salaires) ne fait que créer de nouvelles difficultés pour l'exécution convenable des œuvres. Un musicien d'orchestre est un artiste et point un manœuvre qui peut être indifféremment remplacé par un camarade (lequel n'aura pas répété, et ne sera pas habitué à jouer sous la direction du même chef, en compagnie des mêmes instrumentistes). Il est bien probable que l'âme unanime, la communion parfaite des bons orchestres, ces qualités collectives faites de l'apport individuel de toutes les intelligences appliquées à comprendre, et de toutes les volontés appliquées à bien faire, ne seront plus qu'un souvenir le jour où, par le fait des lois et règlements nouveaux, la proportion des remplaçants deviendra trop grande. C'est le théâtre lyrique qui en souff-

frira le plus : on n'imagine point l'exécution d'ouvrages comme *Ariane et Barbe-Bleue* ou *Œdipe* confiée à des orchestres où la proportion des remplaçants sera telle qu'elle semble devoir être quand on appliquera la loi des quarante heures. Et ce qui est vrai pour l'orchestre est vrai pour les chœurs. D'autre part, il faut craindre que le relèvement des salaires, si l'on y va sans modération, loin d'être profitable à l'ensemble des musiciens d'orchestre, ne soit cause d'une augmentation du nombre des chômeurs. En effet, si l'on applique cette mesure avant que l'on ait réussi à développer le goût de la musique dans le peuple français (l'un des moins musiciens qui soient, ne l'oublions pas), on ne voit pas comment pourront subsister quantité d'entreprises musicales, qui déjà vivent fort mal sous le régime actuel.

Par voie de conséquence, il faut craindre que les compositeurs aient à souffrir. Déjà, dès 1922, M. Emile Vuillermoz n'écrivait-il pas, signalant ce péril :

La *matière orchestrale* est trop chère. Avant de lire une partition nouvelle, un chef d'orchestre est obligé de vérifier la composition de l'effectif instrumental prévu par le jeune stratège. S'il y découvre des « supplémentaires », des renforts obligatoires, des sections d'auxiliaires indispensables, il refermera le manuscrit, et ce jour-là, il ne lira pas plus avant... Songez que l'emploi des chœurs, par exemple, est devenu un luxe tellement sardanapalesque et babylonien qu'aucun compositeur n'ose plus utiliser dans une partition la ressource des voix humaines. Monter un oratorio, une messe ou une Passion constitue une entreprise financière qui ne peut se réaliser qu'avec le concours d'un mécène... Et voilà pourquoi un Strawinsky, en possession d'une notoriété universelle, est obligé de réorchestrer la *Suite de L'Oiseau de Feu*, œuvre pourtant connue et appréciée avec faveur, pour la rendre exécutable dix ans après sa naissance ! Il vient de la réduire pour une quarantaine d'exécutants. Mesurez la gravité du péril pour un jeune compositeur inconnu, à qui l'on ne manquera pas désormais d'opposer cet exemple. Si un compositeur aussi célèbre que Strawinsky est forcé de capituler devant la double croche trop chère, les voyages d'exploration au pays des sonorités inconnues sont désormais interdits à tous les musiciens.

Or, depuis que M. Emile Vuillermoz écrivait ces lignes,

la double croche, suivant très fidèlement le cours de toutes les denrées, n'a fait que devenir plus chère encore. Et je sais tels et tels grands musiciens victimes de son prix de revient, obligés de garder en portefeuille des ouvrages trop « onéreux ».

M. Emile Vuillermoz, très justement, montrait la nécessité d'obtenir le concours de mécènes pour que certaines œuvres pussent être jouées. On a pu croire que la radio, grâce au produit de la taxe sur les appareils de réception, jouerait ce rôle. En fait, elle le joue. Mais pour qu'elle le tienne efficacement, pour qu'elle continue de le tenir et davantage encore comme il va devenir nécessaire, ne faut-il pas que ses « usagers » deviennent connaisseurs en musique, qu'ils fassent l'éducation de leur goût, qu'ils ne réclament point auprès de leurs élus (ils sont la masse et l'on sait la toute-puissance de la masse) pour que l'on substitue à la bonne musique qui les ennueie la musique médiocre et la pire musique qui les distrait? Celle-ci n'a déjà que trop de place dans les programmes, hélas! malgré les efforts de ceux qui se dévouent pour maintenir les émissions françaises au rang qu'elles doivent garder.

En résumé, ce qu'il aurait fallu faire depuis longtemps, ce que ne cesse point de réclamer le Comité de propagande pour la musique française, ce qu'il faut faire aujourd'hui plus que jamais si l'on ne veut point que l'application des nouvelles lois sociales porte un nouveau coup (et celui-ci pourrait être funeste) à la musique, c'est développer le goût musical du public en commençant dès l'école; c'est comprendre enfin que les arts, et singulièrement la musique, sont pour un pays comme la France, d'une importance plus grande que les sports et méritent bien davantage l'appui des « pouvoirs publics » et le concours de la presse qui a fait tant de place au sport abrutissant, au sport « spectaculaire » et qui n'a cessé de restreindre de jour en jour la maigre part de la musique.

§

Les concerts dominicaux ressuscitent chaque année au moment que les feuilles tombent. On annonce, cette année, une

heureuse alliance entre les deux associations, Poulet et Siohan désormais jointes. D'autre part, la Société des concerts donnera quatre séances à la Salle Pleyel. Voilà qui va des mieux : la salle du Conservatoire si parfaite qu'elle soit pour la musique de Mozart, de Haydn, de Beethoven, convient mal à des ouvrages comme le *Psaume* de M. Florent Schmitt, outre le trop petit nombre de places laissées à la disposition du public dès qu'il faut supprimer quelques rangs de fauteuils pour permettre aux chœurs de s'installer sur l'estrade.

Sous la baguette de M. Paul Paray, les concerts Colonne ont donné la première audition d'une suite de *Pièces françaises* pour piano et orchestre, de M. J. Canteloube. Cette *sinfonietta* en quatre parties (chanson, nocturne, divertissement, danses) est charmante. J'imagine qu'elle rencontrera, dans le domaine de la musique instrumentale, la même faveur que les pièces vocales de M. Canteloube, ces *Chants d'Auvergne*, si justement célèbres. Nul, mieux que ce musicien, ne sait utiliser le folklore, non point à l'état brut, si l'on peut dire, mais en lui demandant l'inspiration de ses propres créations. Ainsi parvient-il à demeurer très personnel tout en nous donnant une image si fidèle de sa chère Auvergne. Dans l'œuvre nouvelle, l'emploi du piano (tenu à merveille par M. Jean Doyen) est toujours plein d'à-propos et son rôle demeure cependant continûment au premier plan. On a fait à cette suite le meilleur accueil.

RENÉ DUMESNIL.

ART

Le Salon d'Automne a quitté cette année le Grand Palais pour inaugurer sur l'Esplanade des Invalides les premières constructions de l'Exposition de 1937. Je crois qu'en voyant le local consacré aux Beaux-Arts, le public n'augurera rien de bon des merveilles qu'on lui promet. Ce gigantesque hangar est terriblement ennuyeux. Comme je faisais part de mon sentiment à ceux qui me conviaient à l'admirer on m'a dit : « Alors vous préférez le Grand Palais ? » Sans doute ai-je le caractère mal fait, mais je dois dire que l'esthétique du hangar ne me répugne pas moins que celle du Palais. Ce toit forme avec ces quatre murs un édifice sans beauté.